



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE À  
L'HÔTEL DE VILLE, 33 RUE DE L'ÉGLISE, LE 16 DÉCEMBRE 2013, À  
19H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER,  
MAIRESSÉ.**

Sont présents : Mesdames Louise Thouin, Florence Beauvent et messieurs Robert Pilote, Léopold Michel, Mark Cardwell et Réjean Morency.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Rés. #13-386  
Avis de  
convocation  
  
Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.

Rés. #13-387  
Permis PIIA  
  
Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #88-184;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 10 décembre 2013, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :

<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>	<u>Recommandation CCU</u>
186, rang St-Julien	Remplacement enseignes	Rés. #13-183
29, rue du Boisé	Agrandissement	Rés. #13-184
Le Legs des Pionniers	Enseigne	Rés. #13-185
64, rue de Turin	Modification des plans	Rés. #13-186

Des conditions particulières sont exigées pour la demande de permis pour l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée située au 29, rue du Boisé : que le revêtement du bâtiment complémentaire détaché soit agencé à celui de la résidence.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Ferréol-les-Neiges

Avis de  
motion

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Léopold Michel à l'effet qu'il présentera à une réunion ultérieure un règlement de modification du « règlement de lotissement no. 88-185 ». Une dispense de lecture est demandée.

Rés. #13-388  
Adoption  
Projet règl.  
13-646

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell, appuyé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le premier projet de règlement #13-646 modifiant le règlement #88-185 intitulé «*Règlement de lotissement*» de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges visant à modifier diverses dispositions.

Avis de  
motion

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Léopold Michel à l'effet qu'il présentera à une réunion ultérieure un règlement de modification du « règlement de zonage no. 88-184 ». Une dispense de lecture est demandée.

Rés. #13-389  
Adoption  
Projet règl.  
13-647

Il est proposé par madame Florence Beauvent, appuyé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le premier projet de règlement #13-647 modifiant le règlement #88-184 intitulé «*Règlement de zonage*» de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges visant à modifier diverses dispositions de la zone F-6.

Avis de  
motion

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Robert Pilote à l'effet qu'il présentera à une réunion ultérieure un règlement de modification du règlement no. 12-626 « Concernant la création et les interventions du service de sécurité incendie ainsi que la prévention des incendies ». Une dispense de lecture est demandée.

Avis de  
motion

Avis de motion est par la présente donné par madame Louise Thouin à l'effet qu'il présentera à une réunion ultérieure un règlement de modification du règlement no. 94-315 « Services d'entretien d'aqueduc et d'égout » et no. 00-415 « Gestion des déchets ». Une dispense de lecture est demandée.

Rés. #13-390  
Ajustement  
salarial

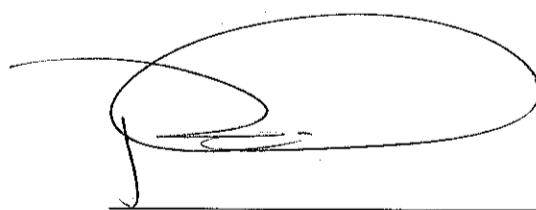
Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que la municipalité appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, pour le responsable de l'entretien ménager des édifices municipaux, un taux horaire de 15,21 \$/heure.

Période de  
questions

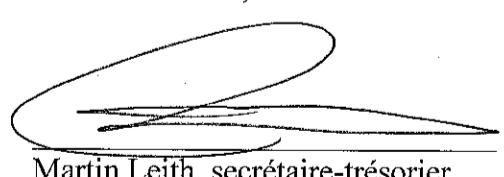
La période de questions débute à 19 heures 10 et se termine à 19 heures 14.

Fin de la  
séance

Levée de la séance à 19 heures 15.



Parise Cormier, maire



Martin Leith, secrétaire-trésorier